



MERCI

Comment nous soutenir

Merci d'indiquer :

- le code UAI de l'Université de Paris
N° UAI : 0755976N

- l'établissement
Faculté de Pharmacie de Paris

- la formation
Diplôme d'État de Docteur en pharmacie

Afin de vous assurer que votre choix a bien été respecté, merci de nous renvoyer le formulaire de versement par courriel à :
taxe@pharmacie.parisdescartes.fr
et recette@u-paris.fr

Pour plus d'informations :

<https://pharmacie.u-paris.fr/taxe-dapprentissage/>



PHARMACIE
Santé
Université de Paris

TAXE D'APPRENTISSAGE

Soutenez la faculté de Pharmacie de Paris

Faculté de Pharmacie de Paris
Faculté de Santé - Université de Paris
4 avenue de l'Observatoire
75006 Paris



Le jardin botanique de la faculté de Pharmacie de Paris : un espace protégé au sein de Paris, mais surtout un outil pédagogique pour la formation des futurs pharmaciens.

Grâce à votre taxe d'apprentissage,

VOUS financez les travaux pratiques,

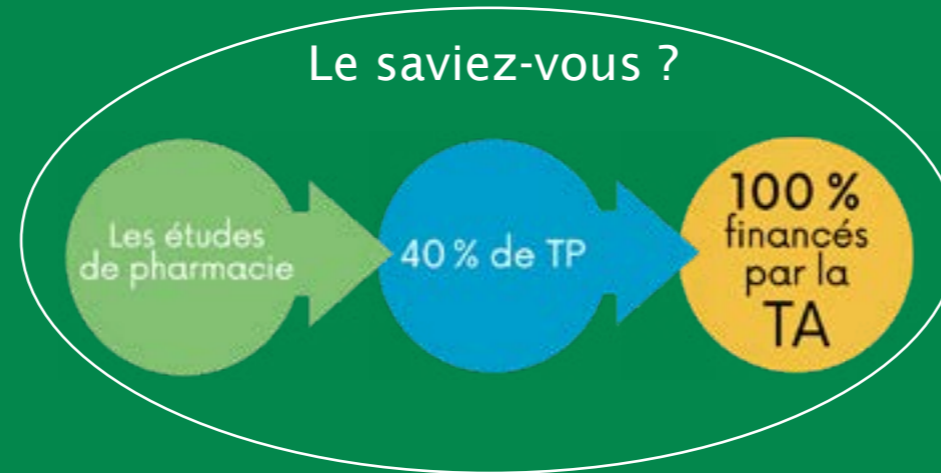


Travaux pratiques de chimie

VOUS soutenez les projets pédagogiques



Projet pédagogique «LightBoard»



et VOUS équipez les salles de formation.



Salle de formation «Quinine»

La faculté de Pharmacie de Paris

- 4 000 étudiants, dont 1 000 en formation continue
- 5 000 heures de TP/an
- 300 pharmaciens diplômés chaque année
- plus de 250 enseignants-chercheurs

Nos diplômes habilités à recevoir votre taxe

- Le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie
- La licence Professionnelle IPCS
« Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation »
- Nos Masters
 - Sciences du médicament
 - Santé publique
 - Toxicologie (THERV)